



Ville de Trois-Pistoles

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE 16 JANVIER 2023**

Séance ordinaire sera tenue au lieu ordinaire des séances,
soit à l'Hôtel-de-Ville, sis au 5 rue Notre-Dame Est, le **16 janvier 2023 à 19h30.**

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 - Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 - Séance ordinaire du 12 décembre 2022
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 15 décembre 2022
- 4 - Finances
 - 4.1 - Approbation des déboursés du mois de décembre 2022
- 5 - Correspondance
- 6 - Direction générale
 - 6.1 - Autorisation d'annulation d'un acte de servitude passive de passage
 - 6.2 - Embauche d'une adjointe administrative
 - 6.3 - Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières - Périscope des Basques
- 7 - Règlements
 - 7.1 - Adoption du « Règlement no 876 ayant pour objet d'imposer les taxes et les compensations pour l'exercice financier 2023 »
 - 7.2 - Adoption du « Règlement no 877 sur le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement no 679 »
 - 7.3 - Adoption du premier projet du « Règlement no 880 modifiant le règlement no 863 sur la démolition des bâtiments »
- 8 - Incendie
 - 8.1 - Embauche d'un pompier à temps partiel
- 9 - Urbanisme
 - 9.1 - Demande de dérogation mineure - Pancarte du camping municipal
- 10 - Loisirs et culture
 - 10.1 - Entente avec le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
 - 10.2 - Projet retenu dans le cadre de l'entente de développement culturel
- 11 - Autres sujets
 - 11.1 - Inscrire libellé ici
- 12 - Période de questions
- 13 - Levée de la séance